

Organisation du Secrétariat général pour l'administration

Pour mener à bien ses missions au service des armées, le Secrétariat général pour l'administration (SGA) s'appuie sur six directions, un service et plusieurs délégations.

Direction des affaires financières

La Direction des affaires financières (DAF) du ministère des Armées pilote les fonctions finances et achats conformément au cadre normatif fixé par la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) modifiée du 1er août 2001 et par les textes réglementaires s'y référant.

Les missions de la direction des affaires financières

La DAF est chargée de la conduite des travaux d'élaboration du budget du ministère des Armées et du pilotage de son exécution. Elle est ainsi garante de la soutenabilité du budget des armées et du suivi des dépenses réalisées. Elle s'assure, par ailleurs, que les axes prioritaires des contrats opérationnels puissent être financés.

En parallèle, la DAF conduit la gestion de l'exécution financière et comptable ministérielle en s'appuyant sur l'outil Chorus, et réalise les missions liées à la comptabilité de l'Etat dans une démarche d'efficience et de performance.

Elle assure également l'animation et la mise en œuvre de la politique des achats du ministère des armées avec la Mission des achats de défense.

Suite à la réorganisation des services de l'administration centrale en janvier 2020, la DAF exerce aussi désormais les fonctions de responsable de programme délégué pour le programme 212 (soutien de la politique de défense), et le programme 167 de la mission des anciens combattants.

Les fonctions finances et achats sont ainsi pilotées de bout en bout par les services de la direction des affaires financières.

Finances

- Mobiliser les ressources permettant de financer les objectifs du ministère en garantissant la soutenabilité financière de l'ensemble de la programmation physico-financière et de la gestion ;
- Assurer la cohérence des décisions ministérielles et conduire les arbitrages budgétaires en s'appuyant sur la professionnalisation et la responsabilisation des acteurs ministériels ;
- Réaliser et optimiser la gestion liée à l'exécution financière et comptable, ainsi que son organisation, en s'appuyant sur l'outil interministériel Chorus ;
- Garantir la production d'une information budgétaire, comptable et financière fiable et une capacité d'expertise au service de la prise de décision des acteurs ministériels.

Achats

- Assurer la mise en œuvre de la politique d'achat ministérielle en veillant à l'application du plan d'action correspondant ;
- Piloter la performance des achats sur les axes de la politique de l'Etat tout en coordonnant et animant les contrôles de gestion et interne achats ;

- Mobiliser les acteurs des achats ministériels dans la conduite de véritables stratégies d'achats, destinées à satisfaire les besoins des armées, directions et services (ADS) dans les meilleures conditions ;
- Renforcer l'efficacité et l'efficience de la fonction achats en agissant sur l'organisation achats, la famille professionnelle achats et les systèmes d'informations dédiés.

[L'organisation de la direction des affaires financières](#)

La Direction des affaires financières est composée de deux services, de trois sous-directions et d'une mission, placés sous l'autorité du directeur des affaires financières.

Elle s'appuie sur une chefferie de cabinet et deux bureaux exerçant des fonctions transverses aux services, sous-directions et mission : le bureau de l'animation des fonctions ministérielles finances et achats (AFMFA) et le bureau des ressources humaines (BRH).

Direction des ressources humaines du ministère de la Défense

La Direction des ressources humaines (DRH-MD) est chargée de la définition et de la mise en œuvre de la politique RH ministérielle en fonction des besoins des armées, directions et services.

[Les missions de la direction des ressources humaines](#)

Elle décline les mesures statutaires, réglementaires, budgétaires et techniques pour gérer, payer et pensionner les agents (civils et militaires) du ministère et des autres ministères (ministère de l'Intérieur pour les quatre corps militaires de la Gendarmerie nationale ; ministère de la Mer pour les corps des affaires maritimes).

Au service des armées, directions et services et des personnels, la DRH-MD veille au respect des orientations de la ministre et des grands subordonnés. Elle est également responsable « déléguée » du programme 212/T2 de la mission "Défense" et assure le pilotage des crédits de la masse salariale et des effectifs du ministère des Armées. La DRH-MD cadre aussi les flux "entrants" et "sortants", les avancements, les budgets et les compétences pour assurer la cohérence ministérielle et proposer les arbitrages à la ministre.

[L'organisation de la direction des ressources humaines](#)

Pour assurer ses missions, la DRH-MD compte environ 4 000 agents (civils et militaires) affectés au sein de structures d'administration centrale, de structures "agiles" rattachées au directeur, et de quatre services à compétences nationales.

Direction des affaires juridiques

La Direction des affaires juridiques (DAJ) exerce les attributions prévues aux articles 16 à 20 du décret n° 2009-1179 du 5 octobre 2009 fixant les attributions et l'organisation du secrétariat général pour l'administration (SGA) du ministère des Armées.

[Les missions de la direction des affaires juridiques](#)

La Direction des Affaires Juridiques (DAJ) est compétente pour l'ensemble des questions juridiques du ministère des armées: élaboration de textes législatifs et réglementaires ministériels ou

interministériels, contentieux, négociation d'accords internationaux ou du droit dérivé européen, protection juridique des agents, justice militaire et codification.

La DAJ remplit une mission de conseil juridique au profit du cabinet du ministre, des états-majors, des directions et des services, tant en service courant qu'en opérations extérieures. Elle est compétente pour les questions relevant du droit international et européen, du droit public et de droit privé, droit des conflits armés, droit interne, droit pénal ainsi que du contentieux.

La DAJ assure la défense contentieuse du ministère devant les juridictions nationales et européennes et le traitement des affaires pénales militaires.

Elle élabore les lois et règlements intéressant le ministère et participe au processus normatif interministériel pour préserver les intérêts du ministère.

Elle participe à la rédaction et la négociation des textes internationaux, des règlements, directives, décisions européens intéressant le ministère.

La DAJ assure, en lien avec l'Etat-major des Armées (Commissariat des Armées), la formation des conseillers juridiques (LEGAD) déployés en opération extérieure.

Elle commande le corps des greffiers militaires.

Elle est l'interlocuteur unique, pour le ministère, des autorités administratives indépendantes (Défenseur des droits, CNIL, CADA, CSDN, CNCTR, etc.)

Elle pilote la procédure de déclassification de documents classifiés en cas de saisine de la CSDN par une juridiction.

Elle est délégué à la protection des données du ministère. En outre, la DAJ publie le Bulletin officiel des armées qui est l'outil de publication du ministère des Armées.

[L'organisation de la direction des affaires juridiques](#)

Elle comprend (arrêté du 8 avril 2011 modifié portant organisation de la DAJ), outre un échelon de direction, une division et trois sous-directions : la division des affaires pénales militaires (DAPM) et les sous-directions du droit privé et du droit public (D2P), du droit international et du droit européen (DIE) et du contentieux (CX).

Direction des territoires, de l'immobilier et de l'environnement

La Direction des territoires, de l'immobilier et de l'environnement (DTIE) est chargée des politiques domaniale et immobilière du ministère. Elle traite l'aménagement du territoire, le logement, l'infrastructure, le développement durable et l'environnement.

[Les missions de la direction des territoires, de l'immobilier et de l'environnement](#)

[Gestion foncière et environnementale](#)

Le ministère des Armées possède la plus grande emprise foncière de l'État avec environ 275 000 ha, soit 40 %, dont 40 000 ha de terrains militaires classés Natura 2000.

Sa stratégie immobilière tient compte de l'évolution des activités opérationnelles et s'appuie principalement sur les schémas directeurs immobiliers des bases de défense.

La DTIE est chargée d'approuver, de faciliter et de suivre la mise en œuvre de ces schémas pour rationaliser le parc immobilier. Elle s'applique à en valoriser les actifs selon la préoccupation environnementale et énergétique affichée du ministère.

Politique de logement et hébergement

Calquée sur la politique de logement et d'hébergement en faveur des personnels du ministère, la DTIE assure le volume et la gestion du parc de logements dédiés aux agents répondant au plan annuel de mutation. Le ministère dispose de 34 000 logements utiles pour ses ressortissants (militaires et civils) et leur famille.

Développement durable

Le ministère des Armées est un des moteurs de la mise en œuvre de la politique de développement durable au sein de l'État. La nature des activités de la Défense, la taille et la localisation de ses implantations, l'importance de ses effectifs et le volume de ses achats impliquent une véritable responsabilité en matière de développement durable. Les objectifs sont ambitieux dans les trois piliers du développement durable : l'environnement, l'économie et le social.

Acteur des territoires

Sous l'autorité de la DTIE et en lien avec les directions et les armées, la Délégation à l'accompagnement régional (DAR) agit pour redynamiser les sites de défense et renforcer la lisibilité des politiques publiques sur le terrain. Elle s'appuie sur le savoir-faire d'un réseau de délégués régionaux expérimentés dans l'ingénierie territoriale et anime en région les politiques et plans ministériels, tels que le Plan de relance économique ou le plan « Action PME ».

Direction de la mémoire, de la culture et des archives

La Direction de la mémoire, de la culture et des archives (DMCA) définit et met en œuvre les politiques culturelle et mémorielle du ministère. Elle mène également des actions dans le domaine de la mémoire des guerres et des conflits contemporains.

Les missions de la direction de la mémoire, de la culture et des archives

Mémoire collective

La politique de mémoire du ministère des Armées est destinée à perpétuer le souvenir des guerres que la France a vécu depuis 1870, à accompagner les actions des anciens combattants en faveur de la transmission des valeurs qu'ils ont défendues et à favoriser la cohésion sociale.

La DMCA concrétise cette politique par l'organisation de cérémonies commémoratives et manifestations d'hommage au monde combattant. Elle œuvre en étroite collaboration avec les collectivités locales, les associations d'anciens combattants et les fondations de mémoire.

Patrimoine culturel

La DMCA intervient pour préserver le patrimoine mémoriel, monuments et lieux historiques du ministère des Armées. Ouvert au public, elle le met en valeur par le développement du tourisme de mémoire et par la conduite d'actions pédagogiques et d'enseignement de Défense.

Deuxième acteur culturel de l'État, le ministère des Armées a également sous sa responsabilité 15 musées. Gérés par la DMCA, elle en élargit l'accès par la voie du numérique, et mène une politique éditoriale de transmission.

Archives et bibliothèques

Avec quelque 450 kilomètres linéaires d'archives et un million d'ouvrages, le Service historique de la Défense est le premier service d'archives au niveau national. Le ministère dispose également de nombreux centres de documentation et bibliothèques, abritant un fonds documentaire d'une richesse exceptionnelle.

La DMCA définit la politique de conservation et de consultation de ces archives et documents.

Direction du service national et de la jeunesse

Depuis 2017, la Direction du service national et de la jeunesse (DSNJ), tant au sein du ministère des Armées qu'au niveau interministériel, est engagée aux côtés des armées, directions et services, dans son rôle de coordination et d'animation de la politique du ministère en faveur de la jeunesse.

Les missions de la direction du service national et de la jeunesse

Le plan « Ambition Armes-Jeunesse 2022 », coordonné par la DSNJ, propose un parcours cohérent, des ressources et des moments de rencontre privilégiés entre la jeunesse et le ministère des Armées afin de :

- relever le défi de l'attractivité des métiers de la défense en faisant découvrir aux jeunes ses multiples possibilités d'engagement, en tant que militaire ou civil ;
- renforcer le lien armées-nation en éveillant l'esprit de défense et de résilience et en renforçant le sentiment d'appartenance à la communauté nationale ;
- favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, notamment ceux en difficulté et issus de milieux défavorisés.

A ce titre, en plus de la mise en œuvre des Journées défense citoyenneté (JDC) sur tout le territoire, la DSNJ anime et coordonne la participation du ministère des Armées dans différents dispositifs dédiés à la jeunesse :

- Classe de défense
- Cadets de la défense
- Cordées de la réussite
- Stage de la 3e à bac + 7
- Contrats armées jeunesse
- Service civique
- Lycées de la défense
- Périodes militaires d'initiation et de perfectionnement
- Aux sports jeunes citoyens !

- Journées défense et mémoire nationales (service national universel)
- Service militaire volontaire
- Commission armées-jeunesse et comités régionaux armées-jeunesse
- Réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté

Elle développe par ailleurs des outils pédagogiques et assure une veille prospective pour tous les acteurs engagés auprès de la jeunesse.

Son implantation territoriale en métropole et Outre-mer en fait un relai incontournable des dispositifs jeunesse adaptés grâce à une pédagogie interactive et à une communication moderne au profit de la jeunesse. La DSNJ entretient un contact direct avec les jeunes, que ce soit au cours des journées défense et citoyenneté (JDC), au sein des unités du service militaire volontaire (SMV) ou au travers des groupes de travail de la commission armées-jeunesse (CAJ).

[L'organisation de la direction](#)

La DSNJ comprend trois sous-directions : politiques en faveur de la jeunesse, politique du service national et de la transformation numérique, et ressources métier. Le service militaire volontaire (SMV) est rattaché à la DSNJ.

Service d'infrastructure de la Défense

Avec l'un des plus vastes domaines immobiliers de l'État, le service d'infrastructure de la Défense (SID) est l'expert en matière d'infrastructure et d'énergie du ministère des Armées. Il est le référent ministériel en matière de construction, de maintenance immobilière, de maîtrise de l'énergie non stockée et de gestion administrative et technique du patrimoine.

[Les missions du service d'infrastructure de la Défense](#)

Service interarmées, le SID construit, entretient et administre l'ensemble du domaine immobilier du ministère. Il assure le soutien et l'adaptation des infrastructures des Armées, directions et services en métropole, en outre-mer et à l'étranger, ainsi que le soutien au stationnement des forces en opérations extérieures.

L'expertise du SID au profit des forces armées, directions et services revêt plusieurs formes.

[Contrat opérationnel](#)

Répondre aux besoins en infrastructure des forces en tout temps et en tous lieux (dissuasion, opérations extérieures, infrastructures opérationnelles sur le territoire national, prévention des crises).

[Construction et maintenance](#)

Piloter les opérations de construction, de rénovation et de maintien en condition des ouvrages en maîtrisant les coûts et les délais.

[Environnement et énergie](#)

Maîtriser et optimiser les consommations énergétiques du patrimoine immobilier du ministère, mais aussi intégrer aux projets d'infrastructure les enjeux liés au développement durable.

Compétence et expertise

Accompagner le commandement des Armées, directions et services dans leurs besoins, la pertinence des investissements et la faisabilité de ses projets (délais, coûts). Apporter les compétences techniques, administratives et juridiques pour répondre aux spécificités des infrastructures militaires.

Le SID joue un rôle important dans le soutien au dynamisme économique local. Par son action volontariste, il accompagne les entreprises et il fait vivre de nombreux partenariats.

La relation bénéficiaire avec les Armées

Le SID est le service constructeur du ministère. À ce titre, il assure notamment la conduite d'opérations et est l'autorité contractante vis-à-vis de tous les prestataires contribuant aux études et à la réalisation des constructions.

Les Armées, directions et services du ministère expriment les besoins relatifs aux infrastructures et assurent le financement des opérations pour lesquelles le SID définit les coûts et les délais de réalisation.

Le soutien aux entreprises et au dynamisme économique

Acteur économique majeur dans les territoires, le SID soutient les entreprises locales du BTP et contribue à la vitalité de plus de 210 communes.

Chaque année le SID organise des journées entreprises, en métropole et en outre-mer, pour rencontrer les entreprises et les partenaires. À cette occasion, le service présente son plan de charge et les actions d'accompagnement aux PME et ETI.

L'organisation du service d'infrastructure de la Défense

Le Service d'infrastructure de la Défense (SID) dispose d'un réseau territorial au plus près des forces et à l'écoute de leurs besoins. Le directeur central du Service est depuis le 1er août 2023 l'IGHCA Alexandre Barouh.

En métropole

- la direction centrale du SID (DCSID)

Située à Versailles, elle élabore la politique infrastructure, définit les orientations, gère les moyens humains et financiers, pilote la production et les commandes du service (opérations d'infrastructure, études, avis et conseils). Elle est le correspondant privilégié des états-majors et des services centraux du ministère.

- le centre d'expertise des techniques d'infrastructure de la Défense (CETID)

Il assiste la conduite d'opérations et la maîtrise d'œuvre du SID en s'appuyant sur le réseau d'experts du service qu'il anime. Il diffuse des avis techniques, fournit des études et mène des expérimentations. Il dispose en particulier d'une expertise unique dans le domaine des effets des armes.

- le centre national des productions d'infrastructure de la Défense (CNPID).

Il pilote les projets de standardisation des infrastructures et la massification des contrats. Il est en charge de la normalisation des besoins en opérations d'infrastructure dites récurrentes, en liaison avec les Armées. Il élabore également les réponses techniques standardisées.

- les sept établissements du SID (ESID)

Entités de production, ils assurent l'ensemble des missions du SID sur leur territoire de compétence. Ils apportent leur conseil auprès du commandement pour l'élaboration des schémas directeurs et les études de définition. Ils conduisent les opérations de travaux, pilotent le maintien en condition et la gestion du patrimoine immobilier en s'appuyant sur leurs pôles de maîtrise d'œuvre et de conduite d'opération ainsi que sur leurs unités de soutien d'infrastructure de la Défense (USID).

- les 51 unités de soutien de l'infrastructure de la Défense (USID)

Structures de proximité placées auprès des bases de Défense, elles apportent aide et conseil dans l'expression des besoins et la programmation des opérations d'infrastructure, assurent localement la gestion du patrimoine et la maintenance immobilière ainsi que les travaux d'amélioration.

En outre-mer et à l'étranger

- au cœur des forces projetées

Service opérationnel, le SID intervient en opérations extérieures pour soutenir les forces françaises projetées à l'étranger, lors de leur déploiement et de leur installation dans la durée.

- les neuf directions d'infrastructure de la Défense (DID)

Situées en outre-mer et à l'étranger, elles assurent l'ensemble des missions du SID au profit des forces de souveraineté et des forces prépositionnées.

Délégation à la transformation et à la performance ministérielles

Créée en 2020, la Délégation à la transformation et à la performance ministérielles (DTPM) a pour mission d'accompagner la transformation numérique des services du ministère des Armées.

Les missions de la Délégation à la transformation et à la performance ministérielles

Elle est la DSI transverse du Secrétariat général pour l'administration (SGA) et porte les crédits des systèmes d'information, d'administration et de gestion du ministère des Armées.

Elle offre également des expertises d'accompagnement à la transformation permettant d'accélérer les projets dans toutes leurs dimensions : en associant une forte capacité d'innovation dans le domaine de l'exploitation des données (LaboBI et Big Data) au service des métiers, de l'aide à la décision et du pilotage de la performance, le développement d'applications, l'internalisation de méthodologies d'idéation, d'UX Design, de conduite du changement, elle permet à l'ensemble des services du ministère et à leurs agents de s'approprier pleinement leurs démarches de modernisation, en accompagnant des projets de transformation de bout en bout, avec la même exigence de qualité et de performance qu'un cabinet de conseil privé.

L'organisation de la Délégation à la transformation et à la performance ministérielles

La déléguée à la transformation et à la performance ministérielles est Valérie Péneau, directrice, adjointe au secrétaire général pour l'administration.

Organismes directement rattachés au SGA

Comme les directions, les organismes directement rattachés au secrétaire général pour l'administration contribuent à la réalisation des missions du SGA.

Délégation à l'encadrement supérieur

La Délégation à l'encadrement supérieur et aux cadres dirigeants (DES) est placée auprès du secrétaire général pour l'administration (SGA). Elle est chargée de concevoir la politique relative à l'encadrement supérieur et aux cadres dirigeants du ministère des Armées.

Les missions de la délégation à l'encadrement supérieur

Dans un contexte de professionnalisation de la fonction RH et de renforcement de la concurrence interministérielle notamment sur les emplois fonctionnels, le ministère des Armées est confronté à plusieurs enjeux pour maintenir son attractivité et fidéliser sa ressource.

La DES mène différentes actions pour mieux faire connaître le ministère à l'extérieur, contribue à renforcer sa visibilité et son attractivité auprès des sorties INSP et Tour extérieur, dans le cadre de la mobilité ou des lauréats de l'article L4139-2. Ces actions œuvrent en faveur d'un rééquilibrage des recrutements vis-à-vis des agents issus de l'INSP et participent avec les employeurs à la définition de parcours professionnels. En définissant la politique en matière d'évaluation, de formation et de rémunération pour l'encadrement supérieur, la DES renforce la fidélisation des agents.

Elle conçoit la politique visant à mettre en place un vivier de cadres pour l'accès aux emplois fonctionnels. L'identification des cadres pouvant intégrer le vivier est possible grâce à l'organisation d'une revue des cadres permettant à terme de proposer aux employeurs des profils correspondants à leur besoin en emplois fonctionnels.

Le délégué réalise près de 200 entretiens de carrière annuels avec les cadres supérieurs qui en font la demande. Il définit aussi la liste des bénéficiaires de l'entretien d'orientation à 360 degrés. Il travaille en étroite collaboration avec le pôle innovation managériale et accompagnement du changement intégré à la délégation à la transformation et à la performance ministérielles ([DTPM](#)) et propose des coachings dédiés au développement professionnel.

La délégation pilote, pour le ministère des Armées, les travaux relatifs à la sélection des cadres dirigeants de l'Etat en lien avec les hautes autorités du ministère (SGA, Etat-major des Armées, Direction générale de l'armement, Bureau des officiers généraux et Contrôle général des Armées).

L'action de la DES s'inscrit dans le cadre du réseau interministériel de l'encadrement supérieur associant la Délégation interministérielle à l'encadrement supérieur de l'Etat (DIESE), la DGAFP et la mission des cadres dirigeants de l'Etat relevant du Secrétariat général du gouvernement.

Collège des inspections et de l'audit interne

Créée le 1er janvier 2020 par le décret n° 2019-1515, l'inspection du Secrétariat général pour l'administration (SGA) s'inscrit dans une triple volonté de simplification, rénovation, et modernisation mise en œuvre dans le cadre de la réforme de l'organisation centrale du ministère (OCM).

Les missions du collège des inspections et de l'audit interne

Elle est chargée, dans les domaines de compétence du secrétaire général, de réaliser :

- des missions d'inspection, d'étude, d'enquête, d'évaluation et de conseil ;
- des missions d'audit interne et de contrôle interne visant à assurer la maîtrise des risques des activités du secrétariat général pour l'administration.

Pour une ou plusieurs missions déterminées, le secrétaire général peut mettre temporairement à la disposition du collège des experts métiers soumis aux mêmes règles de déontologie et de confidentialité que chaque membre du CIAI.

Un coordonnateur, nommé par le secrétaire général parmi les ICD, est plus particulièrement chargé de faciliter les synergies entre les différentes composantes du collège et de s'assurer de son bon fonctionnement, en renforçant la complémentarité des activités et en favorisant le recueil et les échanges de bonnes pratiques. Son action vise à renforcer l'efficacité des activités du CIAI, en particulier dans la programmation annuelle et le cas échéant la réalisation de missions conjointes. Dans le respect des principes de responsabilité et d'autonomie de chaque composante, il veille à la bonne réalisation des missions de médiation, d'inspection, d'audit interne et plus généralement d'appui à la décision, dans les domaines relevant de la compétence du SGA.

L'organisation du collège des inspections et de l'audit interne

Le CIAI rapproche dans une même structure : les inspecteurs civils de la défense (ICD), dont l'inspecteur du personnel civil (IPC) ; l'inspecteur technique de l'infrastructure de la Défense (ITID); les auditeurs internes et les référents du contrôle interne et de la maîtrise des risques du SGA regroupés en mission de l'audit et du contrôle internes (MACI) ; les experts techniques et les chargés de mission.

Son fonctionnement en collège des inspections et de l'audit interne (CIAI), objet de l'instruction du 6 janvier 2020, permet de répondre de façon concertée, coordonnée et harmonisée aux demandes du secrétaire général pour l'administration de même qu'aux sollicitations des directions, services et organismes du ministère.

Agence ministérielle de gestion

Les missions de la sous-direction chargée de la préfiguration de l'agence ministérielle de gestion (SDPAMG) se répartissent en deux grands domaines d'actions, les achats et l'exécution financière. La complémentarité et l'intégration entre ces deux domaines constituant un levier clé dans la démarche de performance du soutien dans laquelle la sous-direction est engagée.

Les missions de l'agence ministérielle de gestion

Dans le domaine des achats, la SDPAMG détient l'exclusivité ministérielle sur les achats de la communication et des prestations intellectuelles (hors formation et prestations intellectuelles informatiques). Sur ces segments, la SDPAMG assure, outre les missions dévolues au représentant du

pouvoir adjudicateur (RPA), la coordination de la programmation pluriannuelle et l'appui renforcé auprès des prescripteurs.

La SDPAMG a également contribué en tant que responsable de l'autorité concédante à la passation de la concession CEGeLog (contrat d'externalisation de la gestion des logements). Ce projet visait à remplacer la convention en vigueur avec la SNI pour la gestion du parc domanial ministériel de logements.

Dans le domaine finances, la SDPAMG, au-delà de l'exécution des marchés pour lesquels elle est RPA, est le service exécutant des politique métiers mises en œuvre par les directions et services du SGA (politique mémorielle, contentieux, subventions aux opérateurs de la politique RH, le partenariat public-privé Balard, CEGeLog, journées défense et citoyenneté, politique de reconversion, appui du Service historique de la Défense (SHD).

[L'organisation de l'agence ministérielle de gestion](#)

La sous-direction chargée de la préfiguration de l'agence ministérielle de gestion a été créée en janvier 2021.

Dans le cadre de la réforme de l'organisation du soutien en Ile de France (OSIF), le SPAC a été dissout le 31 décembre 2020.

La SDPAMG a repris depuis le 1er janvier 2021 les activités d'achat public et d'exécution financière sur le périmètre des segments d'achat de communication et de prestations intellectuelles (hors formation et prestations intellectuelles informatiques), l'exécution de certaines dépenses relevant du périmètre du SGA (PPP Balard, contentieux DAJ, DSNJ, subventions DPMA....) ainsi que l'exécution des marchés en cours engagés précédemment par le SPAC.